



ARRETE N° 2025_0512

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE JODON

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
 - Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
 - Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
 - Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
 - Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
 - Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
 - Vu les travaux de renouvellement de branchement eau à réaliser par l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, domiciliée 213 rue du Christ 45200 Amilly, représentée par Monsieur Mathieu LOISEL, dans la rue Jodon ;
 - Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
 - Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 04 septembre 2025, et jusqu'au 04 octobre 2025, le stationnement sera interdit et la vitesse limitée à 30 km/h au 21 rue Jodon.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise SUEZ EAU FRANCE est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 24/07/2025



Date d'affichage : 24/07/2025

SUEZ Eau France

TSA 54050
26 avenue de l'île Saint Martin



92894 NANTERRE CEDEX 9
France

Tel: 2530060628.253001DAC02.02@captidec.fr
Fax:

Réf. Protys: 2530060628.253001DAC02

N° affaire: 61-4358938

VILLEMANDEUR DAC
45700 VILLEMANDEUR
France

Courriel: urbanisme@mairie-villemandeur.fr

Tel: +33238071688

Fax:

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 24/07/2025

Signataire : LOISEL Benoît

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Interdiction de :

Circuler
véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : SUEZ Eau France

Adresse : Centre-Val de Loire 213 rue du Christ BP 220

Code postal : 45200 Localité : AMILLY Pays : France

Nom contact : CVDL-R-MONTARGIS Prénom contact : _____

Téléphone : 244212201 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : visio-gdo-ordo@suez.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : 61-4358938

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 24/07/2025

Nom : LOISEL

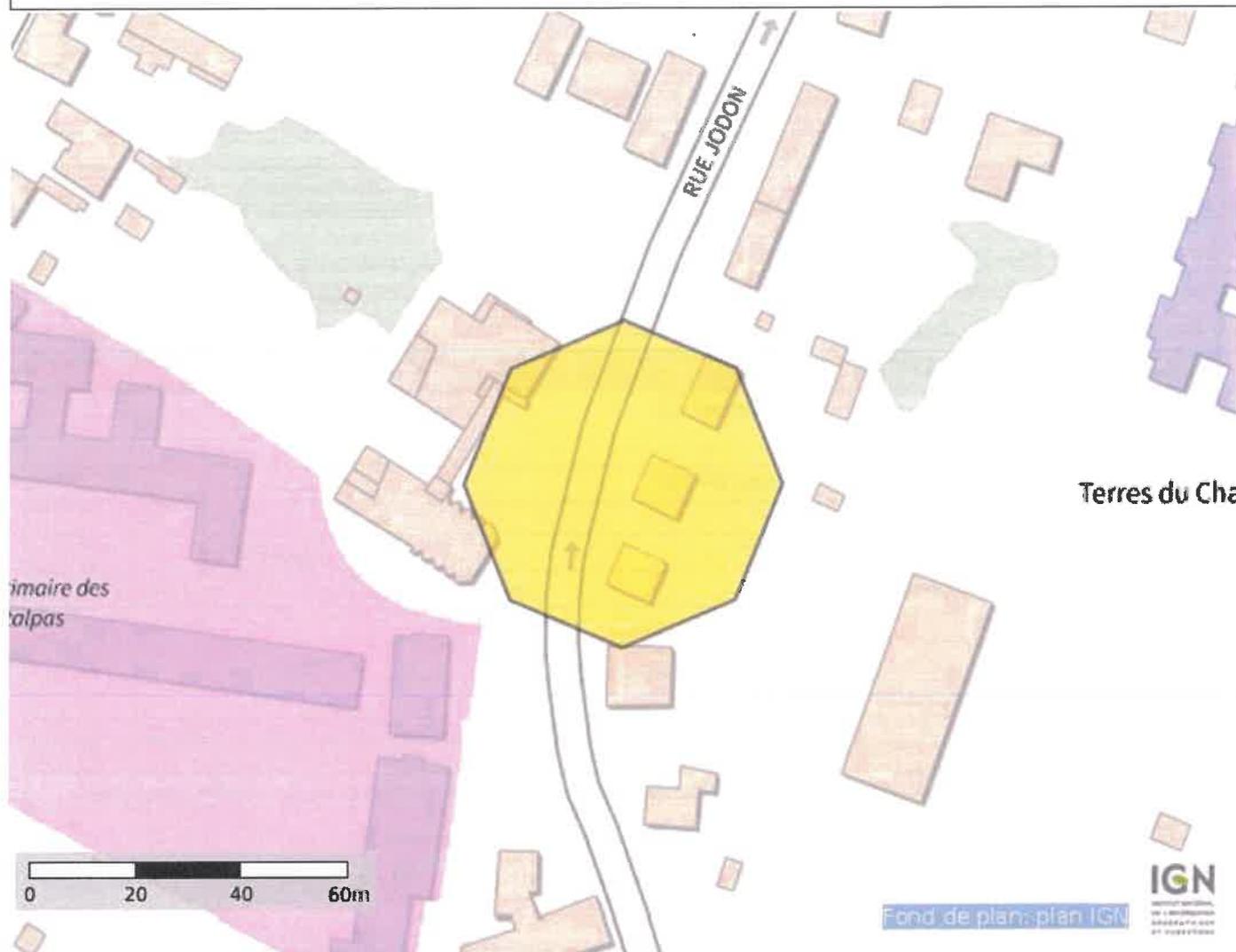
Prénom : Benoit

Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2025072400329P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

678382.4301862954

6765449.909923388

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,7105446600000 47,98890299999997
2,71042673000000 47,98909356000001
2,71014200000000 47,98917248999999
2,70985727000000 47,98909356000001
2,70973934000000 47,98890299999997
2,70985727000000 47,98871244000003
2,71014200000000 47,98863351000000
2,71042673000000 47,98871244000003
2,71054466000000 47,98890299999997

(PlanDetail_Protys_v1.01)